

Fiche de données de sécurité

TERRAMEND® INORGANIC

FDS n° : TERA-C
Date de révision: 2021-02-04
Version 1.01



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	TERRAMEND® INORGANIC
Nom commercial alternatif	TERRAMEND INORGANIC M1, TERRAMEND INORGANIC M2
Synonymes	Carbonate de calcium: Acide carbonique, sel de calcium (1:1); Craie précipitée. Phosphate monoammonique: dihydrogénophosphate d'ammonium; dihydrogénoorthophosphate d'ammonium.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée :	Produit de dépollution biologique pour la dépollution des sols et nappes phréatiques contaminés.
Restrictions d'utilisation	Aucun usage à déconseiller ont été identifiés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	PeroxyChem LLC 2005 Market Street Suite 3200 Philadelphia, PA 19103 267-422-2400 (Information générale) sdsinfo-pxc@evonik.com (Information générale par courriel)
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Personnes responsables	Evonik Operations GmbH Rellinghauser Str. 1-11 45128 Essen Germany Tel: +49 6181 59 4787 E-mail: sds-hu@evonik.com
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Urgence sanitaire 24 heures sur 24: +49 2365 49 2232

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement (CE) 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non classé comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement (CE) 1272/2008.

2.3 AUTRES INFORMATIONS

Dangers généraux

DANGER DE CONFINEMENT : Tout récipient contenant TERRAMEND humide doit être ventilé en raison de la pression potentielle résultant de la fermentation des gaz. Les emballages en vrac de TERRAMEND doivent être conservés au sec afin d'éviter le risque de combustion spontanée commun à plusieurs matières organiques en vrac.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Phosphate monoammonique	231-764-5	7722-76-1	40-60	-	01-2119488166-29-XXX X
Carbonate de calcium	207-439-9	471-34-1	20-30	-	01-2119486795-18-XXX X
Organic Amendment	Listed	-	15-25	-	NA

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact cutané	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau et faire boire beaucoup d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir et ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des renseignements sur les soins à administrer. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Produits de combustion dangereux: Oxydes de phosphore, Oxydes d'azote (NO_x), Ammoniac.

5.3 Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la formation de poussières. Le matériau peut être recyclé si la contamination n'est pas un problème. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Éliminer les déchets conformément à la Section 13.

6.4 Référence à d'autres sections.

Voir la section 13 pour toute information d'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver bien fermé, au frais et au sec. Tout récipient contenant TERRAMEND humide doit être ventilé en raison de la pression potentielle résultant de la fermentation des gaz.

Matières à éviter

Magnésium en poudre, Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se reporter à la sous-rubrique 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	France	Espagne	Portugal
Carbonate de calcium 471-34-1	TWA 10 mg/m ³		TWA 10 mg/m ³
Nom chimique	Slovaquie	Suisse	Belgique
Carbonate de calcium 471-34-1		TWA 3 mg/m ³	
Nom chimique	Luxembourg	Pologne	Estonie
Carbonate de calcium 471-34-1		TWA 10 mg/m ³	
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	République tchèque
Carbonate de calcium 471-34-1	TWA 6 mg/m ³		
Nom chimique	Roumanie	Bulgarie	Russie
Phosphate monoammonique 7722-76-1			MAC 10 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Protection respiratoire

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps

Protection des mains

Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Chaussures ou bottes de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

Gants de protection.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Se laver les mains à l'eau à titre préventif. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de

pulvérisation ou les gaz.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	poudre
Couleur	Beige
État physique	solide
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Sans objet
pH	5.1 - 5.4 (en solution aqueuse)
Point d'éclair	Aucune information disponible
Point/intervalle de fusion	Aucune information disponible
point de congélation	Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune information disponible
viscosité	Faiblement soluble
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Masse volumique apparente Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur excessive. L'air humide.

10.5 matières incompatibles

Magnésium en poudre, Acides forts, Bases fortes, Agents comburants forts.

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

La combustion produit des émanations très inconfortables et toxiques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Le produit n'a pas été testé. Les données disponibles sont basées sur les composants respectifs.

DL50 dermal	Aucune information disponible
DL50 oral	5,750 mg/kg (rat) (calculé)
CL50 par inhalation	Aucune information disponible
Contact cutané	Peut provoquer une légère irritation.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.
Inhalation	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Ingestion	Faible niveau de toxicité d'après les composants.

Toxicité chronique

Sensibilisation	Stéarates.
Cancérogénicité	Ne contient aucun composant répertorié comme cancérogène.
Mutagénicité	Ce produit n'est pas considéré comme mutagénique par les instituts de recherche.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Pas d'effets environnementaux significatifs attendus.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Phosphate monoammonique		96 h LC50: > 85.9 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static		

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit. Les composants organiques sont biodégradables et on suppose qu'elles peuvent contribuer à la demande biochimique en oxygène.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité peu probable dans l'environnement du fait de sa faible solubilité dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets néfastes

Stéarates.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Élimination du produit/de l'emballage Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID Non réglementé

IMDG/IMO Non réglementé

ICAO/IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	DSL (Canada)	EINECS/ELI NCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)	NZIoC (Nouvelle-Z élande)
Phosphate monoammonique 7722-76-1	X	X	231-764-5	X	X	X	X	X	X
Carbonate de calcium 471-34-1	X	X	207-439-9	X	X	X	X	X	X
Organic Amendment	-	X	281-984-0	-	X	-	-	X	X

15.2 Rapport sur la sécurité chimique

Sans objet.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission : 2015-08-07

Restrictions d'utilisation

Ce produit est destiné ou des applications recommandées sont les suivantes: Produit de dépollution biologique pour la dépollution des sols et nappes phréatiques contaminés.

Date de révision: 2021-02-04

Remarque sur la révision

sections de la FDS mises-à-jour: 1

Liste des abréviations et acronymes

ATE Acute Toxicity Estimate
 ADR European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
 AND European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 CE50 Concentración Efectiva Media
 CEN European Committee for Standardisation
 C&L Classification and Labelling
 CLP Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
 CLV Ceiling Limit Value Par CAS# Chemical Abstracts Service number
 CMR Carcinogen, Mutagen, or Reproductive Toxicant
 CSA Chemical Safety Assessment
 CSR Chemical Safety Report
 DNEL Derived No Effect Level
 DOT Department of Transportation
 DPD Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC
 DSD Dangerous Substances Directive 67/548/EEC
 DU Downstream User
 EC European Community
 ECHA European Chemicals Agency
 EC-Number EINECS and ELINCS Number (see also EINECS and ELINCS)
 EEA European Economic Area (EU + Iceland, Liechtenstein and Norway)
 EEC European Economic Community
 EINECS European Inventory of Existing Commercial Substances
 ELINCS European List of notified Chemical Substances
 EN European Standard
 EQS Environmental Quality Standard
 EU European Union
 Euphrac European Phrase Catalogue
 EWC
 European Waste Catalogue (replaced by LoW –see below)
 FDS Ficha de Datos de Seguridad
 GES Generic Exposure Scenario
 GHS Globally Harmonized System
 IATA International Air Transport Association
 ICAO-TI Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
 IMDG International Maritime Dangerous Goods
 IMO International Maritime Organization
 IMSBC International Maritime Solid Bulk Cargoes
 IT Information Technology
 IUCLID International Uniform Chemical Information Database
 IUPAC International Union for Pure Applied Chemistry
 JRC Joint Research Centre
 Kow octanol-water partition coefficient
 LC50 Lethal Concentration to 50 % of a test population
 Lethal Dose to 50% of a test population
 (Median Lethal Dose)
 LE Legal Entity
 LLV Level Limit Value
 LoW List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
 LR Lead Registrant
 M/I Manufacturer / Importer
 MS Member States
 MSDS Material Safety Data Sheet
 NOEC No observed effect concentration
 OC Operational Conditions
 OECD Organization for Economic Co-operation and Development
 OEL Occupational Exposure Limit
 OJ Official Journal
 OR Only Representative
 OSHA European Agency for Safety and Health at work
 PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PEC Predicted Effect Concentration
 PNEC(s) Predicted No Effect Concentration(s)
 PPE Personal Protection Equipment
 (Q)SAR Qualitative Structure Activity Relationship
 REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006

RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
RIP REACH Implementation Project
RMM Risk Management Measure
SCBA Self-Contained Breathing Apparatus
SDS Safety data sheet
SIEF Substance Information Exchange Forum
SME Small and Medium sized Enterprises
STEL Short-term exposure limit
STOT Specific Target Organ Toxicity (STOT)
RE Repeated Exposure(STOT)
SE Single Exposure Par SVHC Substances of Very High Concern
TSCA Toxic Substances Control Act
TWA Time Weighed Average
UN United Nations
vPvB Very Persistent and Very Bioaccumulative / mPmB Muy Persistente y Muy Bioacumulativo
WGK Wassergefährdungsklassen

Avis de non-responsabilité

Les informations et les recommandations de la présente FDS (y compris les données et les mentions) sont présumées exactes par PeroxyChem à la date de publication. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ACCORDÉE QUANT À L'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, LA VALEUR COMMERCIALE OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS. Ces informations ne concernent que le produit spécifiquement décrit, et sont susceptibles de ne pas être applicables s'il est employé en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé. En outre, les conditions et méthodes d'utilisation étant hors du contrôle de PeroxyChem, PeroxyChem décline toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou s'appuyant sur de telles informations.

Préparé par

PeroxyChem

© 2020 PeroxyChem. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité